

## INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Direction des affaires maritimes

### **Arrêté du 10 novembre 2014 relatif au calendrier des examens pour l'obtention des certificats d'aptitudes professionnelles maritimes, des brevets d'études professionnelles maritimes et des baccalauréats professionnels maritimes pour l'année scolaire 2014-2015**

NOR : DEVT1425332A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu l'arrêté du 30 septembre 2004 portant définition du baccalauréat professionnel spécialité « cultures marines » et fixant ses modalités de préparation et de délivrance ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2005 portant création et fixant les modalités de préparation et de délivrance du baccalauréat professionnel spécialité « électromécanicien marine » ;

Vu l'arrêté du 8 septembre 2005 portant création d'un certificat d'aptitude professionnelle maritime de conchyliculture ;

Vu l'arrêté du 8 septembre 2005 portant création d'un certificat d'aptitude professionnelle maritime de matelot ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2009 portant création de la spécialité « cultures marines » de brevet d'études professionnelles maritimes et fixant ses modalités de délivrance ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2009 portant création de la spécialité « marin du commerce » de brevet d'études professionnelles maritimes et fixant ses modalités de délivrance ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2009 portant création de la spécialité « mécanicien » de brevet d'études professionnelles maritimes et fixant ses modalités de délivrance ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2009 portant création de la spécialité « pêche » de brevet d'études professionnelles maritimes et fixant ses modalités de délivrance ;

Vu l'arrêté du 5 juin 2012 portant création et fixant les modalités de préparation et de délivrance du baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion des entreprises maritimes » ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2012 modifiant l'arrêté du 12 décembre 2006 portant création de certificats de fin d'études maritimes ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 2012 relatif à l'obtention de dispenses d'unités à l'examen du baccalauréat professionnel ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2014 relatif à l'obtention des dispenses d'unités aux examens ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2014 relatif à la désignation des examinateurs pour l'obtention des certificats d'aptitudes professionnelles maritimes, des brevets d'études professionnelles maritimes et des baccalauréats professionnels maritimes pour l'année scolaire 2014-2015 ;

Sur proposition de l'inspecteur général de l'enseignement maritime,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Le présent arrêté fixe les dates de clôture des inscriptions et le calendrier des épreuves pour l'année 2014-2015 en vue de l'obtention des diplômes suivants :

- certificat d'aptitude professionnelle maritime de matelot ;
- certificat d'aptitude professionnelle maritime de conchyliculture ;

- brevet d'études professionnelles maritimes de cultures marines ;
- brevet d'études professionnelles maritimes de marin du commerce ;
- brevet d'études professionnelles maritimes pêche ;
- brevet d'études professionnelles maritimes de mécanicien ;
- baccalauréat professionnel, spécialité cultures marines ;
- baccalauréat professionnel, spécialité conduite et gestion des entreprises maritimes ;
- baccalauréat professionnel, spécialité électromécanicien marine.

#### Article 2

Les dates limites fixées par le présent arrêté sont des dates impératives, qui ne sont susceptibles d'aucune dérogation quel que soit le motif invoqué.

#### Article 3

Les dossiers d'inscription sont disponibles sur le site Internet [www.ucem-nantes.fr](http://www.ucem-nantes.fr). Les inscriptions sont closes le 16 janvier 2015, à minuit (cachet de la poste faisant foi).

#### Article 4

Pour les candidats inscrits dans un établissement scolaire, les centres d'examens et le calendrier des épreuves sont respectivement précisés dans les annexes I et II. Les épreuves de contrôle en cours de formation (CCF) sont organisées dans l'établissement de formation ou dans l'entreprise, sous la responsabilité du chef d'établissement. Ce dernier doit envoyer par courrier, le 1<sup>er</sup> juin 2015 dernier délai, les dossiers complets, conformes aux guides de CCF, au secrétariat du jury national compétent, à l'unité des concours et examens maritimes (UCEM).

#### Article 5

Pour les candidats libres, positionnés ou individuels, certaines épreuves écrites et les épreuves graphiques, orales et pratiques, physiques et sportives sont organisées à partir du 15 juin 2015 dans les installations du lycée professionnel maritime de La Rochelle et sur un plan d'eau pour la manœuvre des embarcations.

#### Article 6

Une épreuve de contrôle (épreuve de rattrapage) est organisée pour les candidats au baccalauréat professionnel non admis, avec une note de moyenne générale supérieure ou égale à 8/20 ainsi qu'une note au moins égale à 10/20 aux épreuves professionnelles. Elle se déroule du 6 au 9 juillet 2015.

#### Article 7

La directrice des affaires maritimes est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 10 novembre 2014.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le sous-directeur des gens de mer  
et de l'enseignement maritime,*  
Y. BÉCOUARN

ANNEXE I

LISTE DES CENTRES D'EXAMENS POUR L'ANNÉE 2015

SERVICES en charge de la mer et du littoral	CENTRE	CAPM matelot	CAPM conchy-culture	BEPM cultures marines	BEPM marin du commerce	BEPM pêche	BEPM mécanicien	BAC PRO CGEM			BAC PRO ENIM	BAC PRO cultures marines
								Commerce	Pêche	Plaisance		
BOULOGNE	BOULOGNE-LE PORTEL : lycée professionnel maritime	X			X	X	X	X	X		X	
FÉCAMP	FÉCAMP : lycée professionnel maritime	X			X	X	X	X	X		X	
CHERBOURG	CHERBOURG : lycée professionnel maritime	X		X	X	X	X	X	X		X	X
SAINT-MALO	SAINT-MALO : lycée professionnel maritime	X		X	X	X	X	X	X		X	X
PAIMPOL	PAIMPOL : lycée professionnel maritime	X			X	X	X	X	X		X	
LE GUILVINEC	LE GUILVINEC : lycée professionnel maritime	X			X	X	X	X	X		X	
LORIENT	ÉTEL : lycée professionnel maritime	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X
SAINT-NAZAIRE	GUÉRANDE : lycée professionnel expérimental			X								X
NANTES	NANTES : lycée professionnel maritime				X	X	X	X	X		X	
NOIRMOUTIER	CHALLANS : maison familiale rurale			X								X
YEU	YEU : école des pêches	X										
LES SABLES-D'OLONNE	LES SABLES : école des formations maritimes	X										
LA ROCHELLE	LA ROCHELLE : lycée professionnel maritime	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X
MARENNES	BOURCEFRANC : lycée de la mer et du littoral			X								X

SERVICES en charge de la mer et du littoral	CENTRE	CAPM matelot	CAPM conchy- culture	BEPM cultures marines	BEPM marin du commerce	BEPM pêche	BEPM mécanicien	BAC PRO CGEM			BAC PRO EMM	BAC PRO cultures marines
								Commerce	Pêche	Plaisance		
ARCACHON	GUJAN-MESTRAS : lycée polyvalent de la mer		X	X								X
BAYONNE	CIBOURE : lycée professionnel maritime	X		X	X	X	X		X		X	
SÈTE	SÈTE : lycée professionnel maritime	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X
NICE	ANTIBES : lycée professionnel Jacques-Dolle						X				X	
BASTIA	BASTIA : lycée professionnel maritime	X			X	X	X		X	X	X	
MARTINIQUE	TRINITÉ : école de formation maritime et aquacole	X			X	X	X		X	X	X	
GUADELOUPE	BASSE-TERRE : lycée professionnel de Blanchet				X	X	X		X	X	X	
SUD OCÉAN INDIEN	LE PORT : école d'apprentissage maritime				X	X	X		X	X	X	
MAYOTTE	DZAOUZI : centre de formation maritime	X										
NOUVELLE- CALÉDONIE	NOUMÉA : école des métiers de la mer	X										

## ANNEXE II

### CALENDRIER DES ÉPREUVES ÉCRITES

CAPM matelot – CAPM de conchyliculture – BEPM de cultures marines – BEPM de marin du commerce – BEPM pêche – BEPM de mécanicien – Bac pro CGEM – Bac pro EMM – Bac pro cultures marines

DATE ET HEURE (*)	ÉPREUVE	EXAMEN
<b>LUNDI 1<sup>ER</sup> JUIN 2015</b>		
De 13 heures à 14h30	EG1.1 Français	Épreuve identique pour les BEPM cultures marines, marin du commerce, pêche et mécanicien
De 15 heures à 16h30	EG1.2 Histoire – Géographie – Éducation civique	Épreuve identique pour les BEPM cultures marines, marin du commerce, pêche et mécanicien

<b>MARDI 2 JUIN 2015</b>		
De 13h30 à 14h30	EG2.1 Mathématiques	Épreuve pour tous les candidats libres aux BEPM
De 15 heures à 16 heures	EG2.2 Sciences physiques et chimiques	Épreuve pour tous les candidats libres aux BEPM
De 16h30 à 17h30	Prévention – Santé – Environnement	Épreuve pour tous les candidats libres aux BEPM

<b>MERCREDI 3 JUIN 2015</b>		
De 8h30 à 10 heures	EP1.1 Biologie - Écologie	BEPM de cultures marines candidats libres
De 10h30 à 12 heures	EP1.2 Processus de production	BEPM de cultures marines candidats libres
De 13 heures à 14 heures	EP1.2 Navigation – Stabilité – Description du navire	BEPM de marin du commerce candidats libres
De 13 heures à 15h30	EP1.1 Machines marines et rapport technique	BEPM de mécanicien candidats libres
De 14h30 à 15h30	EP1.4 Électrotechnique	BEPM de marin du commerce candidats libres
De 14h30 à 16h30	UP1 Conduite du navire et environnement professionnel	CAPM de matelot
De 16 heures à 17 heures	EP1.2 Électrotechnique	BEPM de mécanicien candidats libres
De 16 heures à 18 heures	EP1.3 Machines marines - auxiliaires – compte rendu d'incident technique	BEPM de marin du commerce candidats libres

<b>JEUDI 4 JUIN 2015</b>		
De 8h30 à 10 heures	UP2 Biologie et écologie	CAPM de conchyliculture
De 10h30 à 12 heures	UP3 Processus de production et réglementation	CAPM de conchyliculture
De 13h30 à 15 heures	EP1.1 Cartes marines et navigation	BEPM pêche candidats libres
De 13h30 à 15h30	EP2.1 Dessin et lecture de plan	BEPM de marin du commerce candidats libres
De 13h30 à 16 heures	EP1.3 Dessin technique	BEPM de mécanicien candidats libres
De 15h30 à 17 heures	EP1.2 Rapport de mer	BEPM pêche candidats libres
De 15h30 à 17h30	EP1.3 Gestion économique et réglementation de l'entreprise	BEPM de cultures marines candidats libres
De 16 heures à 17 heures	EP1.1 Cartes marines et navigation	BEPM de marin du commerce candidats libres

LUNDI 8 JUIN 2015		
De 9 heures à 11 heures	E23 Gestion	Bac pro cultures marines
De 14 heures à 16h30	E51 Français	Bac pro CGEM, bac pro EMM et bac pro cultures marines

MARDI 9 JUIN 2015		
De 9 heures à 11 heures	E22 Économie et commercialisation	Bac pro cultures marines
De 13h30 à 15h30	E52 Histoire – Géographie – Éducation civique	Bac pro CGEM, bac pro EMM et bac pro cultures marines
De 16 heures à 17 heures	E11 Mathématiques	Candidats isolés. Bac pro CGEM, bac pro EMM et bac pro cultures marines

MERCREDI 10 JUIN 2015		
De 9 heures à 12 heures	E21 Techniques de production	Bac pro cultures marines
De 13h30 à 15h30	E22 Électrotechnique	Bac pro EMM
De 13h30 à 16h30	E21 Conduite de l'expédition maritime	Bac pro CGEM

JEUDI 11 JUIN 2015		
De 13h30 à 16h30	E21 Machines marines	Bac pro EMM
De 13h30 à 15h30	E22 Gestion et management	Bac pro CGEM option pêche et options commerce et plaisance

(\*) Heure de métropole.